

Communiqué de Presse

Un nouveau dispositif d'accessibilité en place à partir du 14 septembre

Dans le cadre de sa politique en faveur du handicap mais aussi dans ses actions auprès des seniors, la ville d'Ermont poursuit sa démarche d'accessibilité pour garantir un égal accès à l'information à tous. Elle est la 1^{ère} ville du Val-d'Oise à mettre en place un nouveau dispositif permettant aux personnes malentendantes ou sourdes de contacter la mairie.

Un nouveau service simple et gratuit

Le dispositif Acceo, gratuit et facile d'utilisation, permet aux personnes ayant une déficience auditive de contacter la mairie par téléphone ou de venir directement sur place grâce à l'intervention, à distance et en direct, d'un e-transcripteur (réalisant du sous-titrage en temps réel) ou d'un visio-interprète en Langue des Signes Française (LSF).

Comment ça fonctionne ?

Pour l'accueil téléphonique :

Connectez-vous sur le site internet de la ville ermont.fr depuis votre ordinateur, raccordé à une connexion internet. Si vous communiquez en LSF, une webcam sera également nécessaire.

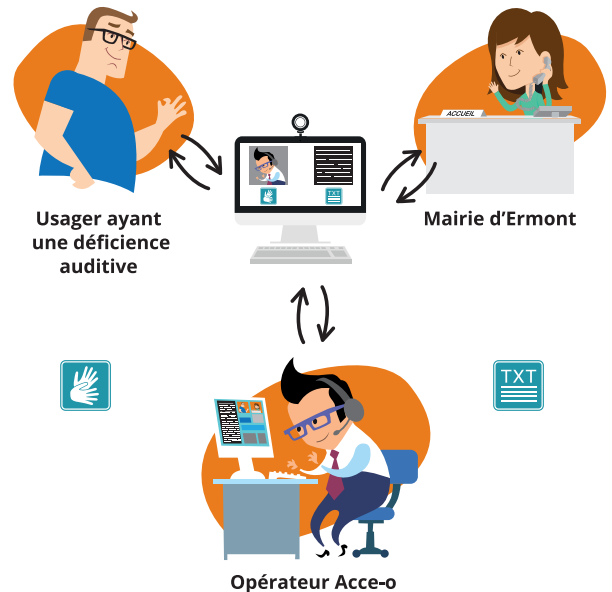
Cliquez sur le pictogramme de l'oreille barrée, visible sur la page d'accueil du site, afin de télécharger l'application Acceo. Après avoir sélectionné le mode de communication (Transcription instantanée de la parole ou LSF), vous serez mis en relation avec un opérateur Acceo.

Il contactera avec vous par téléphone le service concerné puis débutera, en temps réel, la transcription ou traduction de la conversation.

Pour l'accueil physique :

Avant de commencer le rendez-vous, l'agent d'accueil de la ville se connectera au service Acceo par le biais de son ordinateur équipé du matériel requis.

Une fois la connexion établie, l'agent d'accueil positionne



l'écran de son ordinateur devant vous et active le haut-parleur afin que l'opérateur Acceo puisse suivre la conversation et retranscrire ou traduire tous les propos.

Horaires d'ouverture du service Acceo :

Du lundi au mercredi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h 30

Judi : 9 h – 12 h

Vendredi : 9 h – 12 h / 14 h - 16 h 30

Interview

L'accessibilité pour les sourds à Ermont est une préoccupation importante. Le nouveau dispositif nous permet d'appeler et d'avoir la traduction en langue des signes ou la transcription instantanée de la parole. On peut joindre le CCAS, la police municipale, les services d'état civil... D'autres villes pourraient s'inspirer d'Ermont car c'est une ville pionnière dans le Val-d'Oise. Bravo !

Alain Millot, Président de l'association Dialogue et Liberté des sourds 95.

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Service Handicap - Mairie bâtiment A

100 rue Louis-Savoie 95120 Ermont

01 30 72 38 50